

14 février 2025

A10 : Inauguration de l'aire de covoiturage de Vouillé

En présence de Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres, Franck Portz, maire de la commune de Vouillé, Roland Motard, président du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, Cécile Cotet, cheffe de projet développement photovoltaïque de Séolis PROD, filiale de production d'énergie renouvelable de Séolis, et Fabrice Russo, directeur régional Ouest-Atlantique de VINCI Autoroutes, ont inauguré et mis en service, ce vendredi 14 février, l'aire de covoiturage de Vouillé. Située au niveau de l'échangeur Limoges-Niort (n°32), sur l'autoroute A10, cette nouvelle infrastructure vient enrichir les initiatives déployées pour développer la mobilité partagée dans la région. Avec 40 places de stationnement gratuites, cette aire de covoiturage a été par ailleurs conçue pour optimiser son intégration environnementale et dispose notamment d'ombrières photovoltaïques qui alimenteront la commune. Déployé dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier signé entre l'Etat et VINCI Autoroutes, ce nouveau parking, le 61^e du réseau VINCI Autoroutes, illustre l'ambition des partenaires en faveur du développement des mobilités durables, qu'elles soient partagées ou décarbonées.



La nouvelle aire de covoiturage de Vouillé est située à proximité immédiate de l'A10, au niveau de l'échangeur de Limoges – Niort (n°32), et est le fruit d'une collaboration étroite entre VINCI Autoroutes et la commune de Vouillé pour décarboner les mobilités du quotidien. Elle propose 40 places de stationnement gratuites équipées d'ombrières photovoltaïques, d'un dépose minute, d'un stationnement cycle - dont 4 dédiées aux deux roues. Elle a été conçue pour encourager et faciliter la pratique du covoiturage pour les habitants des communes environnantes. Sécurisée, cette nouvelle infrastructure a fait l'objet d'un soin particulier pour être

intégrée dans son milieu naturel. Les places de stationnement bénéficient ainsi d'un revêtement perméable en calcaire, laissant l'eau s'infiltrer dans le sol, et les trottoirs ont été réalisés en enrobé drainant.

Construite dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier signé entre l'Etat et VINCI Autoroutes, cette aire de covoiturage est le fruit d'un partenariat entre VINCI Autoroutes, qui a financé et réalisé les travaux pour un montant de plus de 410 000 euros, et la commune de Vouillé, qui a mis à disposition le foncier et financé les travaux complémentaires comme le dépose minute et le stationnement cycle pour un montant de 8 000 euros. Les ombrières photovoltaïques ont été financées par ODEUS, issue du partenariat entre Séolis PROD, filiale du fournisseur d'énergie Séolis et entreprise du groupe SIEDS, et See You Sun, opérateur photovoltaïque spécialiste des ombrières photovoltaïques. L'énergie produite par les ombrières sera directement injectée dans le réseau public et alimentera la commune de Vouillé.

Il s'agit du 61^e parking de covoiture déployé par VINCI Autoroutes à proximité de son réseau, en partenariat avec les collectivités locales, pour accélérer le déploiement de la mobilité décarbonée en facilitant notamment l'adoption du covoiturage pour les trajets du quotidien.

Les trajets routiers du quotidien, et plus particulièrement ceux du domicile-travail, sont effectués en voiture pour 75 % des Français, majoritairement seuls dans leur véhicule. En effet, selon la sixième édition du [Baromètre de l'autosolisme VINCI Autoroutes](#) publiée en septembre 2024, près de 86% des automobilistes sont seuls dans leur véhicule à l'heure de pointe du matin en France. Faciliter le développement de mobilités partagées constitue une priorité pour réduire les émissions de carbone liées aux déplacements du quotidien – une transformation des usages à laquelle VINCI Autoroutes entend contribuer à travers le développement d'aires de covoiturages et des pôles d'échanges multimodaux.

Aujourd'hui, VINCI Autoroutes propose ainsi 61 parkings et plus de 5 000 places de stationnement dédiées au covoiturage sur son réseau.

CONTACTS PRESSE :

Julien LECLAIRE, julien.leclaire@vinci-autoroutes.com, 06 58 45 86 16

Raphaëlle MONTAGU-DARDAINE, raphaelle.montagu-dardaine@vinci-autoroutes.com, 06 34 38 55 13

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France. Ses équipes accompagnent chaque jour plus de 2,5 millions de clients - et jusqu'à 4 millions l'été - sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, la sécurité de ses utilisateurs et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes - 181 aires de services - 266 aires de repos - 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).